

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie La Cartine Daycare Inc.	Numéro de permis 2012241	Date d'inspection Le 12 septembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie La Cartine Daycare 2		Numéro de téléphone (506) 384-2278	
Adresse 1766 rue Amirault Dieppe NB E1A 7K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	13 sept. 2022	
Commentaires : Lors de la révision des dossiers des nouveaux employés le mentor en assurance de la qualité a observé qu'une vérification de dossier criminel et de la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables ne contenait pas de signature ni de date de l'autorité concerné. L'éducatrice concerné a tout de suite été envoyé aller chercher une vérification valide. Une preuve d'une vérification valide devra être envoyé au mentor en assurance de la qualité.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	13 sept. 2022	
Commentaires : Lors de la révision des dossiers des nouveaux employés le mentor en assurance de la qualité a observé qu'une vérification de dossier criminel et de la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables ne contenait pas de signature ni de date de l'autorité concerné. L'éducatrice concerné a tout de suite été envoyé aller chercher une vérification valide. Une preuve d'une vérification valide devra être envoyé au mentor en assurance de la qualité et une copie devra être inséré dans le dossier de l'employé.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs.	24(1)(j)	03 oct. 2022	
Commentaires : Lors de la vérification des dossiers administratives, le mentor a observé que les dossiers d'inspections et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs n'avaient pas été fait pour l'année. Une preuve que les vérifications ont été fait pour le mois de septembre devra être envoyé au mentor en assurance de la qualité.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	03 oct. 2022	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Lors de la vérification des dossiers administratives, le mentor a observé que les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie n'avaient pas été documenté pour le mois d'août. L'administrateur a partagé que les exercices ont été fait mais qu'ils n'ont pas été documenté sur le document du ministère. Une preuve que les exercices ont été fait pour le mois de septembre devra être envoyé au mentor en assurance de la qualité.</p>			
<p>33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.</p>	33(3)	03 oct. 2022	
<p>Commentaires : La vérification du matériel et d'équipement n'était pas sur les lieux.</p>			
<p>9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.</p>	9(1)	12 sept. 2022	12 sept. 2022
<p>Commentaires : Lors de la vérification des ratios, le mentor a observé qu'une éducatrice était dehors hors ratio. L'autre éducatrice était entré à l'intérieur quelques minutes, laissant l'autre éducatrice hors ratio. Si une personne éducatif doit entrer à l'intérieur, il ou elle doit soit emporter un nombre d'enfant pour assurer le ratio ou demander à un autre membre du personnel éducatif de le remplacer. L'éducateur est revenu dans le groupe. Les ratios ont été maintenus et respecté pendant la durée de l'inspection de surveillance.L a lacune est maintenant conforme.</p>			

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor a été en mesure d'observer la sieste, des moments de transitions, les jeux extérieures et la collation de l'après-midi. Une discussion a eu lieu avec l'administrateur sur les lieux par rapports aux éléments de la désignation. L'administrateur a partagé au mentor en assurance de la qualité qu'une date tentative pour le comité de parent sera établi bientôt. Le personnel éducatif avaient une orientation positif avec les enfants. Des interaction positives et interventions positives ont pu être observé lors de l'inspection.

original signé par

Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 septembre 2022

Date

original signé par

Josianne St-Laurent

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 septembre 2022

Date